

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de FEBVIN PALFART

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN
PAR LA SOCIETE BORALEX FEBVIN PALFART SARL

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 22 novembre 2019, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 16 décembre 2019, sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de FEBVIN PALFART, présentée par la Société BORALEX FEBVIN PALFART SARL.

M. Arthur BUIRETTE est chargé du suivi du dossier de la Société BORALEX FEBVIN PALFART SARL - Tél : 06.78.33.28.44 ou par mail : arthur.buirette@gmail.com.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de FEBVIN PALFART, 6, rue de Westrehem, les lundi et mercredi de 14 h à 16 h 30, le vendredi de 14 h à 17 h et le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 11 h, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante - <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eoliennes - BORALEX FEBVIN PALFART.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais - Service Installations Classées - rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : AMETTES, ANVIN, AUCHY AU BOIS, AUMERVAL, BAILLEUL LES PERNES, BEAUMETZ LES AIRE, BERGUENEUSE, BOMY, BOYAVAL, ENQUIN LEZ GUINEGATTE, EPS, EQUIRRE, ERNY SAINT JULIEN, ESTREE BLANCHE, FIEFS, FLECHIN, FONTAINE LES BOULANS, FONTAINE LES HERMANS, HESTRUS, HEUCHIN, HEZECQUES, LAIRES, LIGNY LES AIRE, LISBOURG, NEDON, NEDONCHEL, PREDEFIN, SACHIN, SAINS LES PERNES, TANGRY et WESTREHEM.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de FEBVIN PALFART du lundi 16 décembre 2019 au vendredi 17 janvier 2020 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de FEBVIN PALFART ou les formuler à M. Jean-Paul DECOURCELLES, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 16 décembre 2019 de 9 h à 12 h
- le lundi 23 décembre 2019 de 14 h à 17 h
- le samedi 4 janvier 2020 de 9 h à 12 h
- le mercredi 8 janvier 2020 de 9 h à 12 h
- le vendredi 17 janvier 2020 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 16 décembre 2019 au 17 janvier 2020, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eoliennes - BORALEX FEBVIN PALFART - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de FEBVIN PALFART, ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eoliennes - BORALEX FEBVIN PALFART, les informations relatives à ce projet.